

FENUA MA
SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA GESTION,
LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA
VALORISATION DES DECHETS EN POLYNESIE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Papeete, le 13 mai 2026

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

Décisions prises lors de la réunion du Comité Syndical de FENUA MA qui s'est tenue le **Mardi 12 Mai 2026 à 09h00 dans la Salle du Conseil Municipale de la Mairie de Papeete** :

- **Délibération n°07/2026** Fixant le nombre de membres du Bureau Syndical de FENUA MA, le nombre de Vice-Présidents et Actant sa composition ;
- **Délibération n°08/2026** Portant délégation d'attributions au Président ;
- **Délibération n°09/2026** Actant la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- **Délibération n°10/2026** Fixant les indemnités de fonctions allouées au Président de FENUA MA ;
- **Délibération n°11/2026** Fixant les indemnités de fonctions allouées aux Vice-Présidents de FENUA MA ;

Le registre des délibérations du Comité Syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général,

Benoît LAYRLE

